

Bernard Lugan : oui, les ancêtres d'Obono étaient esclavagistes !



Le 14 avril 2021, le Parquet de Paris donnait suite à la plainte de la députée Danièle Obono à l'encontre de *Valeurs Actuelles* pour « injure publique à caractère raciste ».

En cause, le numéro du 27 août 2020 de *Valeurs Actuelles* représentant en page 43 « *Obono l'Africaine* » dessinée de profil, le corps visiblement nu et le cou enchaîné :



avec ce commentaire sans équivoque :

« Où la députée insoumise expérimente la responsabilité des Africains dans les horreurs de l'esclavage ».

Il s'agissait pour l'hebdomadaire de dénoncer de manière particulièrement imagée l'amendement déposé au mois de juin 2020 devant le Parlement européen par **La France Insoumise**, le parti auquel appartient **Obono**, amendement visant à reconnaître comme « **crime contre l'humanité** » la traite négrière transatlantique tout en occultant – de manière évidemment volontaire – le fait qu'il y eut deux autres traites négrières, beaucoup plus meurtrières : la [traite arabo-musulmane](#) (dont anthropologue franco-sénégalais **Tidiane N'Diaye** a montré qu'elle constitua en fait un véritable génocide), mais aussi la [traite intra-africaine](#), qui,

indépendamment de la traite atlantique à laquelle elle est en partie liée, fut plus importante en nombre et en durée.

Un rappel historique qui ne fut évidemment pas du goût du marigot islamo-gauchiste auquel appartient **Danièle Obono** :

« *Ça suffit le harcèlement nauséabond* », a ainsi fustigé **Jean-Luc Mélenchon**, le chef de file LFI.

« *Tous les démocrates et républicains devraient se lever unanimement pour dire ASSEZ* », a de son côté fulminé **Alexis Corbière**, également membre de LFI.

Cette affaire **Obono – Valeurs Actuelles** n'est pas sans rappeler l'appel à suspension à l'encontre de l'historien [Olivier Pétré-Grenouilleau](#) lors la sortie de son ouvrage sur les trois traites négrières

Dans son blog, l'africaniste [Bernard Lugan](#) met les choses au point :

« *Sans ces partenaires locaux, cette traite eut été en effet, et par définition, impossible puisque les esclaves étaient capturés, transportés, parqués et vendus par des chasseurs d'esclaves noirs. Et comme les acheteurs blancs attendaient sur le littoral ou à bord de leurs navires que les captifs leur soient livrés, il dépendait donc in fine des négriers africains d'accepter ou de refuser de leur vendre leurs « frères » noirs. Une réalité essentielle que je développe largement dans mon livre [Esclavage, l'histoire à l'endroit](#) en démontrant qu'une partie de l'Afrique s'est enrichie en vendant l'autre partie... »*

Or **Danièle Obono** est particulièrement fière de ses racines africaines : elle revendique haut et fort sa double appartenance :

▪ **ethnie Punu [Note 1]** par sa mère

▪ **ethnie Fang [Note 2]** par son père.

De quoi être fière, assurément : comme le souligne **Bernard Lugan**, les **Punu** et les **Fang** sont en effet « **deux grands peuples conquérants et colonisateurs** », dont précise-t-il, « **l'expansion est parfaitement documentée** » [Note 3]

Un détail cependant : les deux ethnies dont se réclame crânement la députée **Obono** ont largement profité du trafic négrier...

Punu et **Fang** allaient en effet prospecter à l'intérieur du **continent africain** afin d'y capturer leurs « frères noirs » et les amener enchaînés sur les côtes où les attendaient les bateaux « blancs » en partance pour les **Amériques**. Un commerce qui a assuré la richesse et la puissance de ces deux peuples, jusqu'à [l'abolition de l'esclavage par... les Blancs](#)

Ce n'est donc pas en tant qu'esclave enchaînée que *Valeurs Actuelles* aurait dû représenter **Obono**, mais en tant qu'esclavagiste enchaînant ses « frères africains » :



En octobre 2003, les **évêques africains réunis à Gorée au Sénégal** ont publié une déclaration dans laquelle ils demandent

« Le pardon de l'Afrique à l'Afrique ».

Déclaration dans laquelle on pouvait lire ces mots particulièrement forts :

« Commençons donc par avouer notre part de responsabilité dans la vente et l'achat de l'Homme Noir, hier et aujourd'hui... Nos pères ont pris part à l'histoire d'ignominie qu'a été celle de la traite et de l'esclavage noir. Ils ont été vendeurs dans l'ignoble traite atlantique et transsaharienne [= arabo-musulmane...] »

En 1999 déjà, le président **Matthieu Kérékou** du **Bénin** s'était agenouillé devant une congrégation noire de **Baltimore** afin de demander pardon aux **Afro-Américains** et à toute la **diaspora noire** pour le « rôle honteux que les Africains ont joué durant la Traite ».

Valeurs Actuelles sera jugé le 23 juin prochain par le tribunal correctionnel de Paris. Par la voix de **Geoffroy Lejeune**, son directeur de la rédaction, l'hebdomadaire a déjà annoncé la couleur :

« Ce procès sera l'occasion de démontrer les postures politiciennes de ceux qui nous ont attaqués à l'occasion de cette affaire, de prouver notre bonne foi à ceux qui ont été troublés, et d'expliquer enfin clairement nos intentions dans ce dossier : lutter contre le discours des indigénistes et la guerre des mémoires qui conduit à la fracturation de la France. »

On peut penser que **Valeurs Actuelles** citera **Bernard Lugan** comme témoin. Les connaissances de l'africaniste en matière d'histoire du continent noir devraient remettre les *indigénistes* à leur place...

Henri Dubost

Précisions de **Bernard Lugan** :

[Note 1] « Qualifiés de « *peuple belliqueux* » par l'universitaire gabonaise **Cerena Tomba Diogo**, les **Punu** se désignent sous le nom de « *batu diba di badi* » ou « *gens de guerre* », leur nom étant lui-même, et toujours selon **Cerena Tomba**, une « *déformation du terme puni qui signifie tueur* ». A partir des années 1550, venus de l'actuelle **RDC**, les **Punu** dévastèrent et ruinèrent le brillant royaume de **Kongo** qui fut sauvé de justesse de la totale destruction grâce à une intervention portugaise. En 1574, les **Punu** franchirent le fleuve **Congo** pour aller conquérir une partie des actuels **Congo-Brazzaville** et **Gabon**, réduisant au passage les pygmées en esclavage (Rey, 1969). Puis, ils lancèrent d'incessantes incursions chez les peuples voisins, devenant ainsi les principaux pourvoyeurs d'esclaves d'une partie de la côte de l'actuel **Gabon** (**Picard-Tortorici**, 1993).

[Note 2] « Quant aux **Fang**, les **Pahouin** de la littérature coloniale (...), cet autre grand peuple lui aussi au riche passé expansionniste vit, il est aujourd'hui à cheval sur le **Cameroun**, la **Guinée équatoriale** et le **Gabon**, régions conquises à la suite d'un vaste et rapide mouvement de colonisation. A la suite des récits de **Paul du Chailly**, explorateur-naturaliste qui voyagea dans le pays dans les années 1855-1865, leur fut associée une réputation de cruauté doublée de cannibalisme. Cette dernière mention qui fut à l'origine d'interminables débats et controverses, a été exhumée d'un passé oublié par **Frédéric Lewino** dans un article de l'hebdomadaire **Le Point** en date du 4 août 2018, intitulé « *Le tour du monde des cannibales : les Fang d'Afrique centrale.* (...) Il est clairement établi que la conquête **Fang** du **Moyen-Ogooué** s'opéra notamment aux dépens des **Seke**, des **Mpongwe** et des **Kele**. [Selon] l'ethnologue **Georges Balandier**, les **Fang** constituaient un « *groupe mobile, organisé pour la conquête (...)* dont la poussée continue a été entretenue par la terreur

au sein des populations refoulées » (...) »

[Note 3] Références bibliographiques

– **Balandier, G.**, (1949) « Les Fan (Fang), conquérants en disponibilité » *Tropiques*, n° 3/6, décembre 1949, pp 23-26.

– **Du Chaillu, P.**, (1863) *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*. Paris.

– **Hombert, J-M et Perrois, L.**, (2007) « Cœur d'Afrique, gorilles, cannibales et Pygmées dans le Gabon de Paul du Chaillu ». Paris, éditions du CNRS.

– **Picard-Tortorici, N et François, M.**, (1993) « La traite des esclaves au Gabon du XVII° au XIX° siècle. Essai de quantification pour le XVIII° siècle ». Les Etudes du CEPED (Centre français sur la population et le développement), n°6, Paris, juin 1993.

– **Rey, P-P.**, (1969) « Articulation des modes de dépendance et des modes de reproduction dans deux sociétés lignagères (Punu et Kunyi du Congo-Brazzaville). En ligne

– **Tombo Diogo, C.A.**, (2015) « Etude d'un genre de la littérature orale : la devise « kûmbu » chez les Punu du Gabon ». Université Sorbonne Paris, en ligne.